

[illegible]

RUEIL ATHLETIC CLUB – HANDBALL

Complexe omnisports Alain-Mimoun, 41 rue Voltaire – 92500 Rueil-Malmaison

☎ : 06 21 37 34 96 / 06 13 59 58 69 – courriel : 5892026@ffhandball.net



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

saison 2022-2023

L'inscription se fait en 2 étapes :

1^{re} étape :

Télécharger le dossier et l'**envoyer par courrier à M. Nicolas Hachette, 296 avenue Napoléon-Bonaparte – 92500 Rueil-Malmaison** (ne pas faire d'envoi en recommandé) accompagné du règlement de la cotisation à l'ordre du Rueil AC handball.

2^e étape :

Vous allez recevoir un mail de la FFHandball (expéditeur : Gesthand) à partir duquel vous pourrez finaliser votre **inscription en ligne** en complétant vos informations et y joignant les documents suivants (**que vous aurez au préalable scannés ou photographiés**) :

PIÈCES À FOURNIR

POUR LES MINEURS & LES ADULTES

- ☐ 1 **photo d'identité** EN CAS DE CRÉATION ou si la photo précédemment fournie date de plus de 3 ans
- ☐ La **copie d'une pièce d'identité** (CNI, passeport, livret de famille) EN CAS DE CRÉATION ou si la copie précédemment fournie date de plus de 5 ans

NOTA : l'attestation de santé & l'autorisation parentale font désormais l'objet d'une procédure simplifiée AVEC SIGNATURE ÉLECTRONIQUE, accessible directement sur le site de la fédération (Gesthand) lors de la finalisation de la demande de licence

POUR LES ADULTES SEULEMENT

- ☐ **Certificat médical** dûment complété par votre médecin **portant obligatoirement la mention "apte à la pratique sportive et/ou du handball en compétition et/ou loisir", indiquant nom, prénom, date de naissance de l'adhérent & daté, signé et revêtu du tampon du praticien** EN CAS D'UNE CRÉATION OU SI LE CM PRÉCÉDEMMENT FOURNI DATE DE PLUS DE 3 ANS

NOTA : l'attestation de santé (dans le cas d'un certificat médical encore valable) fait désormais l'objet d'une procédure simplifiée AVEC SIGNATURE ÉLECTRONIQUE, accessible directement sur le site de la fédération (Gesthand) lors de la finalisation de la demande de licence

PENSEZ À EN GARDER UNE COPIE NUMÉRIQUE AVANT ENVOI !

RUEIL ATHLETIC CLUB – HANDBALL

Complexe omnisports Alain-Mimoun, 41 rue Voltaire – 92500 Rueil-Malmaison

☎ : 06 21 37 34 96 / 06 13 59 58 69 – courriel : 5892026@ffhandball.net



CHARTRE DU LICENCIÉ

saison 2022-2023

ADHÉRENT

NOM :

Prénom :

Tout licencié au RAC Handball s'engage à respecter cette charte dont il a pris connaissance et qu'il a signé ainsi que ses parents pour les joueurs mineurs à la date de la signature.

- Article 1 :** Tout joueur s'engage à faire preuve de respect et de politesse envers qui que ce soit : éducateurs, dirigeants, partenaires, spectateurs, accompagnateurs, parents, arbitres, etc.
- Article 2 :** Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de vol où que ce soit et dans n'importe quelle circonstance.
- Article 3 :** Tout joueur s'engage à ne jamais se battre, ne pas être à l'origine de conflit, ne pas être l'instigateur de problème.
- Article 4 :** Tout licencié sanctionné par une commission de discipline (fédérale, régionale ou départementale) concernant un comportement antisportif grossier se verra également être sanctionné par le club.
- Article 5 :** Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de dégradation volontaire (matériel, locaux, terrain, véhicule, etc.) à Rueil comme en dehors et à l'encontre de quiconque.
- Article 6 :** Tout joueur s'engage pour le bien être de chacun à respecter les règles d'hygiène qui lui seront demandées.
- Article 7 :** Tout joueur s'engage à être présent aux jours et aux heures des séances d'entraînement pour lesquelles il est convié, et dans le cas contraire, à prévenir le plus rapidement possible son éducateur, le responsable de sa catégorie. Le joueur peut, en accord avec son éducateur, participer à une séance de rattrapage pour combler une absence exceptionnelle et/ou imprévue.
- Article 8 :** Tout joueur s'engage à être présent pour les rencontres auxquelles il est convoqué et à être à l'heure au rendez-vous. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir le plus rapidement possible, son éducateur. Dans le cas contraire, il s'expose à une sanction définie par le responsable de sa catégorie.
- Article 9 :** Tout joueur s'engage à se présenter sur les séances d'entraînement muni de chaussures de salle, d'un short/tee-shirt ou d'un survêtement.
- Article 10 :** Tout joueur s'engage à offrir au club le meilleur de sa personne de manière à être représentatif des couleurs du club de handball de Rueil. Il évoluera au meilleur de lui-même dans l'équipe pour laquelle il lui est demandé de jouer.
- Article 11 :** La signature de la présente vaut son acceptation sans aucune restriction sous la responsabilité des parents ou tuteur(s) pour les joueurs mineurs. La mise en application est immédiate et maintenue jusqu'à nouvel ordre. Toutes les mesures d'exclusion temporaire ou définitive étant considérées « pour faute », aucun remboursement de cotisation n'est envisageable. Toutes les situations et tous les cas de figures n'étant pas spécifiés dans le présent document feront l'objet d'une étude, avant toute prise de décision, par le bureau.

En cas de problème majeur, le licencié est passible, sur une proposition du responsable de sa catégorie, du Conseil de discipline. Il sera alors convoqué par courrier, assisté de l'un de ses parents ou tuteur(s) pour les joueurs mineurs, et devra répondre de ses actes.

Date et signature du licencié précédées de la mention « certifie avoir pris connaissance »

(signature père, mère ou tuteur, pour les licenciés mineurs à la date de la signature)

RUEIL ATHLETIC CLUB – HANDBALL

Complexe omnisports Alain-Mimoun, 41 rue Voltaire – 92500 Rueil-Malmaison

☎ : 06 21 37 34 96 / 06 13 59 58 69 – courriel : 5892026@ffhandball.net



ADHÉRENT MINEUR

AUTORISATION PARENTALE

saison 2022-2023

NOM :

Prénom :

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION, DE TRANSPORT, DE SORTIE DU GYMNASSE & DROITS À L'IMAGE

☐ l'autorise

à participer aux entraînements de la section et aux activités (dont matches) qui seront proposées.

☐ l'autorise

☐ ne l'autorise pas

à **partir seul(e)** du gymnase à la fin de l'entraînement.

☐ autorise

☐ n'autorise pas

les responsables de l'entraînement à prendre toutes les mesures nécessaires pour que mon enfant reçoive les soins médicaux et chirurgicaux en cas d'accident.

☐ autorise

☐ n'autorise pas

toute personne du RAC Handball ou autres (parents, dirigeants) à **transporter** mon enfant pour les déplacements de matches de championnat, matches amicaux, tournois et autres déplacements nécessaires pour la pratique du handball.

☐ autorise

☐ n'autorise pas

le RAC Handball à **utiliser les images** de mon fils / ma fille prises lors des entraînement et/ou des matches ainsi que les entretiens pour tout support de communication du club. Les légendes et commentaires accompagnant la reproduction de ces images ainsi que le contexte dans lequel ils sont présentés ne devront pas être utilisés comme message politique et ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de mon enfant.



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :